

Hérouville-Saint-Clair, le 21 septembre 2009

Objet : **Plan de formation 2010 – Collectivités et EPCI de moins de 50 agents du Calvados**

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Présidents,

La loi du 19 Février 2007 a modifié la législation relative à la formation professionnelle des agents territoriaux. La formation professionnelle tout au long de la vie se décline en plusieurs axes :

- **des actions de formation obligatoires favorisant l'intégration** des agents de toutes catégories hiérarchiques dans la fonction publique territoriale au moment de leur recrutement ou de leur changement de cadres d'emploi,
- **des actions de professionnalisation obligatoires dispensées tout au long de leur carrière** par période de 5 ans et à l'occasion d'une nouvelle affectation si elle s'accompagne d'une prise de responsabilité,
- **la formation de perfectionnement** dispensée en cours de carrière à l'initiative de l'employeur ou de l'agent,
- **la formation de préparation aux concours et examens professionnels** des fonctions publiques,
- **la formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent** ainsi que les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.

Par ailleurs, le droit individuel à la formation (D.I.F.) permet à chaque agent de disposer à son initiative de 20 heures de formation par an (pour un temps complet).

Il apparaît donc primordial que les collectivités réfléchissent sans tarder à leur plan de formation 2010. Celui-ci doit refléter l'adéquation entre les objectifs de la collectivité et les compétences à acquérir par les agents pour les mettre en œuvre.

Pour vous aider dans son élaboration vous trouverez un guide méthodologique 2010 « construire son plan de formation dans les collectivités et EPCI de moins de 50 agents sur le site de la délégation régionale : <http://www.bassenormandie.cnfpt.fr> (dans les rubriques : Collectivité → le plan de formation : guide méthodologique).

Vous voudrez bien retourner le document joint intitulé « **Plan départemental de formation 2010 des Collectivités et EPCI de moins de 50 agents** » au Centre Départemental de Gestion du Calvados par messagerie électronique à l'adresse suivante : plandeformation@cdg14.fr

Ce document doit obligatoirement être envoyé avant le 31 décembre 2009 pour passage en Comité technique paritaire du Centre Départemental de Gestion en Janvier 2010. Il sera ensuite instruit par le CNFPT pour suites à donner.

Parallèlement, le CNFPT proposera **le 12 novembre 2009** de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures deux demi-journées de formation dans les locaux de la Délégation Régionale à Hérouville-Saint-Clair (les fiches d'inscription sont à retourner au CNFPT).

Pour définir vos besoins de formation, vous pourrez vous appuyer également sur l'offre de formation 2010 mise en ligne sur le site de la délégation dès fin septembre 2009. <http://www.bassenormandie.cnfpt.fr> (rubriques : Collectivité → offre de formation).

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter :

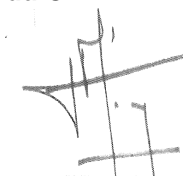
- au C.N.F.P.T. de Basse-Normandie : Annie CINNA – Tél 02 31 46 20 67 (sauf le vendredi)
- au Centre Départemental de Gestion du Calvados : Sylvaine GASPERIN – Tél 02 31 15 50 20

C'est de la qualité et de la précision avec lesquelles vous exprimerez vos besoins que dépendra l'organisation des stages délocalisés en inter collectivités.

Vous n'oublierez pas en parallèle de transmettre les fiches d'inscription aux stages du C.N.F.P.T.


Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Délégué Régional
du CNFPT**



Philippe AUGIER

**Le Président du Centre de Gestion de la
Fonction Publique du Calvados**



Xavier LEBRUN